

Éditorial

REGARDER D'OÙ L'ON VIENT POUR PRÉPARER L'AVENIR



Le Dr John P. O'Keefe

Mon calendrier de décembre 2001 cite une petite phrase attribuée à Sir Winston Churchill : «Plus vous saurez regarder loin dans le passé plus vous verrez loin dans l'avenir». Cette citation me rappelle les propos tenus par mon prédécesseur, le Dr Ralph Crawford, à mon arrivée à l'Association dentaire canadienne.

Le Dr Crawford me dit en effet que si je voulais comprendre les problèmes de fond auxquels l'Association était confrontée, il me fallait consulter les anciens numéros du *Journal* ou les procès-verbaux des réunions du Bureau des gouverneurs. Ce sagace historien de la médecine dentaire me dit également que pour l'essentiel, les débats d'il y a 50 et même 100 ans portaient sur des questions semblables à celles soulevées aujourd'hui. En accord avec Churchill, le Dr Crawford disait qu'il nous fallait savoir d'où nous venions pour savoir où nous allions en tant qu'association mais aussi en tant que profession.

Le centenaire de l'ADC nous offre une magnifique occasion de nous pencher sur les accomplissements impressionnants de la dentisterie canadienne, tout en contemplant les défis que lui réserve l'avenir. Lorsque nous examinons de près ce qui motivait les «pères de la fédération» de la dentisterie canadienne, nous voyons que les principes sur lesquels repose l'ADC ne sont pas prêts d'être périmés.

Du 16 au 18 septembre 1902, environ 20 % des dentistes du Dominion du Canada se rencontrèrent à Montréal à l'occasion de la séance inaugurale de l'ADC. Outre les programmes cliniques et scientifiques, était prévue une réunion d'affaires. Celle-ci attira un groupe d'hommes perspicaces à qui l'on doit la première constitution de l'ADC, ses règlements et son code de déontologie.

Bien que basés sur de nobles intentions, un grand nombre des objectifs établis par ces hommes tardèrent à se réaliser. La législation régissant la délivrance du permis d'exercer aux dentistes étant du ressort des provinces et des territoires, les règles et modalités variaient d'une juridiction à l'autre. L'objectif principal des fondateurs de l'ADC était d'établir un «Conseil dentaire national» qui octroierait aux diplômés en médecine dentaire des permis les autorisant à exercer partout au pays.

Les pères fondateurs de l'Association pensaient que l'existence d'un seul et unique organisme de réglementation permettrait d'élever les normes de compétence des dentistes à leur plus haut niveau, un avantage pour le public mais aussi pour la profession.

Bien que des obstacles d'ordre constitutionnel s'opposèrent à l'établissement de cet unique organisme de réglementation, depuis cette séance inaugurale de 1902, l'ADC offre un forum qui permet aux représentants de toutes les juridictions de se réunir régulièrement et de prendre des décisions dont bénéficient l'ensemble de la profession et la population. Plusieurs étapes importantes ont été franchies en vue de l'établissement d'un

permis d'exercice national, notamment la création en 1952 du Bureau national d'examen dentaire et récemment la signature de l'Accord sur le commerce intérieur qui permet aux dentistes généralistes d'exercer partout au Canada. Les rêves nourris de nobles intentions finissent toujours par se réaliser même s'ils prennent parfois beaucoup de temps.

Le présent numéro lance une série de 11 articles rédigés par le Dr Crawford et retraçant l'essor et l'évolution de la profession dentaire canadienne, en mettant l'accent plus particulièrement sur le siècle dernier. Et ceci n'est qu'un échantillon des nombreuses activités et manifestations prévues pour fêter le centenaire de l'ADC dont le point culminant sera, en mai, le Congrès de Montréal, organisé conjointement avec l'Ordre des dentistes du Québec. Pour vous tenir au courant du programme des fêtes du centenaire de l'Association, consultez le site Web du centenaire à l'adresse <http://100ans.cda-adc.ca>.

Non contente d'examiner le passé, l'ADC m'a demandé de présenter un exposé sur l'avenir de la dentisterie au Congrès de Montréal et dans le cadre de forums organisés dans tout le Canada en 2002. L'histoire mais aussi les tendances actuelles et l'évolution de la profession dentaire me portent à croire que l'ADC continuera d'être d'un intérêt vital pour la santé de notre profession aussi longtemps que le Canada existera.

L'ADC offre à tous les représentants de la dentisterie canadienne un lieu de contact naturel où se retrouver afin de résoudre les problèmes nationaux auxquels ils sont confrontés. Elle est en outre le porte-parole officiel de la profession dentaire canadienne auprès des organismes nationaux et internationaux qui influent sur son avenir. Pour réussir à se faire entendre, il faut savoir établir des relations, ce qui est le point fort de l'ADC.

John O'Keefe

1-800-267-6354, poste 2297
jokeefe@cda-adc.ca